

ASSEMBLÉE NATIONALE

LOI D'ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 1974)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 252

présenté par

Mme Oppelt, M. Damien Adam, Mme Bagarry, M. Belhamiti, M. Daniel, Mme De Temmerman, Mme Dubré-Chirat, Mme Fontenel-Personne, M. Girardin, M. Haury, Mme Jacqueline Maquet, Mme Pitollat, Mme Rauch, M. Cédric Roussel, M. Thiébaut, Mme Toutut-Picard, M. Travert et Mme Verdier-Jouclas

ARTICLE 6

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.